

Convocation du 02 mai 2022.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu 06 mai 2022

Le Maire,  
Pierre DECOURSIER

### **SÉANCE DU 06 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quatorze.

**Etaient présents** : Mmes Sandra BARRAUD, Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Mylène MONNAIS, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Gilles PENOT, Fabien ROY.

**Excusés** : Mmes Sabine BELAEN (pouvoir à Mme Myriam Brognara), Sylvie VERGNAUD, MM. Loïc LARDY (pouvoir à Mme Pierre Decoursier), Dominique JOUANNY, Xavier DEVAUD.

Madame BROGNARA Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Sectorisation de compteur

Le conseil Municipal décide d'accepter cet ajout.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022 est adopté par 11 voix pour.

### **OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Madame Cécile Lassegues ne prend pas part au vote pour l'ASCE et Madame Mylène Monnais pour l'Armandalys

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 06 mai 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ordre du jour comporte l'attribution des subventions aux associations locales et organismes de droit privé ou public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe comme il suit le montant des subventions pour l'année 2022 aux associations locales et organismes de droit privé et charge Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions :

<i>Compte 6574- subventions Associations locales et organismes de droit privé</i>	
Amicale des Anciens Combattants	100,00
Les Amis de la Gym	300,00
Association sportive et Culturelle des Ecoles <i>Pour : 10 - Contre : 00 - Abstention : 00 (Mme Cécile LASSEGUES ne prend pas part au vote)</i>	500,00
Comité local FNACA	100,00
Union Sportive Versillacoise	1 450,00
Versillat Loisirs et Culture	550,00
L'Armandalys <i>Pour : 10 - Contre : 00 - Abstention : 00 (Mme Mylène Monnais ne prend pas part au vote)</i>	300,00
Versill'Art	250,00
Versi'Fêtes	500,00
Coopérative scolaire école élémentaire	480,00
Coopérative scolaire école maternelle	420,00
Union des DDEN Creuse	50,00
Fédération des Accidentés du travail et handicapés section La Souterraine	50,00
Association nationale des anciens combattants – Comité de la Souterraine (ANACR)	100,00
<i>Compte 6281 - cotisations divers</i>	
CPIE des Pays Creusois	239,89
Association Dépt des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de la Creuse	18,00
<i>Compte 65738 – subventions autres organismes publics</i>	
Banque Alimentaire de la Creuse	350,00
Association des conciliateurs de justice du limousin	100,00
Tour du Limousin	400,00

**OBJET : REVERSEMENT DU BUDGET EAU AU BUDGET PRINCIPAL**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la décision modificative N°1 sur le Budget EAU afin de reverser l'excédent d'exploitation sur le Budget Principal.

La décision modificative se présente ainsi

Intitulé	MONTANT	Compte	MONTANT
Virement à la section d'investissement 042	-183 555 .26	023	
Charges sur exercices antérieurs		672	183 555.26
Fonctionnement dépenses	SOLDE : 0.00		
Constructions	-183 555.26	2313	
Investissement dépenses	SOLDE : 183 555.26		-183 555.26
Virement de la section	-183 555.26	021	
Investissement recettes	SOLDE : 183 555.26		-183 555.26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la décision modificative N°1 sur le budget EAU

**OBJET : EMPRUNT**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin d'un emprunt pour financer la construction du nouveau Centre d'incendie et de secours de la Souterraine. Il présente au Conseil les différentes propositions de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 100 000 euros sur une durée de 15, 20 ou 25 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, Monsieur le Maire est autorisé de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 100 000,00 euros, destiné au financement de la construction du centre d'incendie et de secours, inscrit au budget de l'année. Ce financement sera réalisé aux conditions suivantes :

Montant : 100 000,00 €

Durée : 20 ans

Taux : Livret A +0,30 %

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : Constant  
Echéances : Variable  
Frais de dossier, commission : 0,10 %

Monsieur le Maire de signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne et à effectuer sans autre délibération les demandes de versement suivant les besoins de la collectivité.

**OBJET : ADHESION COMMUNES DE BONNAT ET MONTAIGUT LE BLANC AU SDIC 23**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2022-03/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 14 mars 2022 acceptant l'adhésion des communes suivantes : BONNAT et MONTAIGUT LE BLANC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte l'adhésion au SDIC 23 des communes de BONNAT et MONTAIGUT LE BLANC

**OBJET : SUBVENTION DES COMPTEURS DE SECTORISATION**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 05 mars 2021 par laquelle le Conseil municipal émettait un avis favorable au lancement d'une étude diagnostique d'adduction en eau potable afin de déterminer l'état général du fonctionnement du réseau et de réaliser un schéma directeur communal d'alimentation en eau potable.

Il rappelle la délibération du 23 juillet 2021 qui présentait le plan de financement pour la réalisation de ces travaux, d'un montant hors taxes de : 30 025,00 €, et précisait que ces travaux seraient subventionnés par l'Agence de Bassin Loire-Bretagne et par le Conseil Départemental de la Creuse.

Il présente le rapport de la société INFRALIM concernant la sectorisation complémentaire du réseau qui aura pour but de garantir une gestion efficiente.

Afin de subdiviser l'unité de distribution, il est proposé de créer 3 secteurs supplémentaires, ce qui implique l'installation de 3 compteurs

La sectorisation complémentaire proposée s'articule comme suit :

- Installation d'un compteur au niveau du village de l'Aumône en direction de Lascoux, pose sur conduite PVC110.
- Installation d'un compteur sur la conduite du village de la Coustière, pose sur PVC90.
- Installation d'un compteur sur la conduite en sortie du village de Puyrolland en direction de Le Brac pose sur PVC90.

Les compteurs disposeront de postes satellites de télégestion autonomes en énergie qui transmettront les données de comptage au superviseur.

Il demande l'avis du Conseil municipal sur cette affaire.

Le Conseil municipal approuve la sectorisation des réseaux d'eau potable, dont le montant prévisionnel de 21 700,00 € H.T. est inscrit au budget annexe eaux de l'exercice 2022 ;

Sollicite les aides financières du Conseil Général de la Creuse et de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne en vue de réaliser cette opération ;

Fixe comme il suit le plan de financement de cette opération :

Montant prévisionnel de la dépense H.T.	21 700,00 €
Subvention 70% sollicitée auprès de l'Agence Loire Bretagne :	15 190,00 €
Subvention 10% sollicitée auprès du Conseil Départemental :	2 170,00 €
Quote-part de la commune :	4 340,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Maire, sollicite l'octroi de subvention dans le cadre l'étude diagnostic du réseau d'eau potable au titre de l'année 2022, donne pouvoir au Maire à déposer le dossier de demande de subvention, et précise que ces opérations sont inscrites au budget EAU 2022.

### **OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

- Villa Family : M. le Maire explique que notre dossier de demande de DETR a été acceptée, et précise qu'il faut effectuer les travaux rapidement pour bénéficier de cette dotation qui s'élève à 35 % du montant total.
- Capteur CO<sub>2</sub> : nous avons reçu la subvention concernant les 3 capteurs achetés pour l'école.
- Radon : le rapport reçu montre des taux élevés dans 3 salles de l'école (salle informatique peu utilisée, cantine et bibliothèque)
- Tour du limousin : cette course de vélos, avec caravane, circulera sur notre commune le 16 août 2022. Elle sera transmise à la télévision également. Il faudra prévoir une trentaine de signaleurs environ pour sécuriser le parcours sur Versillat.
- Monsieur le Maire précise qu'une participation sera demandée au SIAEP pour réaliser la réfection des routes suite aux travaux qui les ont abîmées.
- Monsieur Gilles Penot rapporte qu'une entreprise actuellement sur la commune est venue se servir en matériaux communaux sans demander l'autorisation.

La séance est levée à 20h30